

DÉLÉGATION

Direction Générale des Services
Service Gestion préventive des personnels

Réf : CHS du 14/11/2014

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité du vendredi 14 novembre 2014

Etaient présents

MEMBRES DU CHS :

Pour les élus :

Philippe PORTÉ, président du CHS
Sylvie DURAND

Pour les représentants de l'administration :

Claudie TRICOIRE
Joël MENEGHETTI
Cyrille RAFFIN

Pour les représentants du personnel :

Jacques RABAUD (FO)
Aurore BROSSARD (CGT)
Alain GABORIAU (CGT)
Sylvie MARTIN (CGT)
Alberto DE LA IGLESIA (CGT)
Laurent VINCENT (CFDT)
Laurent GROLLEAU (SUD)
Anne-Marie BELIARD (SUD)

MEMBRES de droit :

Pour la médecine professionnelle : Docteur Sophie DRUKKER
Pour le service prévention et sécurité : Muriel KASPAR, Béatrice BRIAND
Pour l'administration : Jean-Michel PIERRE

Etaient excusés

Michel FERRE, Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, Ariane LOWE, Mickaël MANCEAU, Rémi PRIEUR, Jean-Marc LUCY, Pierre VIGNIER, Emmanuel GROS, Laurent SOL (FO), Elisabeth TESSON (CFDT), Maryline GABORIEAU (CFDT), Patrice TOUVRON (CFDT),

Philippe PORTÉ ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et rappelle l'importance de cette commission tant au niveau du dialogue, qu'au niveau de l'implication des organisations syndicales sur les actions menées sur la prévention des risques professionnels.

Sylvie DURAND s'associe à Philippe PORTÉ sur cette démarche participative.

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Alain GABORIAU (CGT) est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.

POINT N° 2 : Approbation des comptes-rendus des CHS du 21 février 2014 et 30 septembre 2014

Philippe PORTÉ soumet au vote les comptes-rendus des CHS du 21 février 2014 et 30 septembre 2014 : **ils sont approuvés à l'unanimité.**

POINT N° 3 : Présentation et validation du bilan accident du travail et maladies professionnelles 2013

Muriel KASPAR présente le diaporama sur le bilan des accidents de travail et des maladies professionnelles 2013 (voir annexe 1).

Sophie DRUKER, médecin du travail, complète cette présentation en donnant des précisions sur la problématique des accidents du travail survenus dans la tranche horaire 10h/11h. Une enquête alimentaire a été réalisée des agents du CTM. Les résultats ont mis en évidence une bonne alimentation pour les agents des services bâtiment, voirie, espaces verts et moyens généraux et un petit déjeuner et diner insuffisants pour les agents du service propreté hygiène des bâtiments. Pour répondre à cela, la médecine du travail propose la mise en place d'un petit déjeuner pédagogique avec les agents de ce service.

Jacques RABAUD (FO) demande des explications sur l'augmentation des accidents du travail dans les EHPAD et des précisions sur les préconisations proposées.

Sophie DRUKER précise que l'augmentation des accidents du travail dans ce secteur est notamment liée au vieillissement du personnel mais aussi à celui des résidents qui deviennent de plus en plus dépendants ce qui entraîne d'avantages de problèmes de manipulation.

Les préconisations à prendre seront de deux types :

- la mise en place de la formation PRAP 2S afin de prévenir les risques liés à la manipulation de personnes,
- l'entretien à mi-carrière afin de faciliter la mobilité et d'orienter certains agents vers des métiers moins pénibles.

Anne-Marie BELIARD (SUD) et **Laurent GROLLEAU (SUD)** souhaitent une analyse plus détaillée au niveau des EHPAD et du service PHB du fait du taux de fréquence et des indicateurs forts. Ils proposent une réflexion collective au sein du CHS par le biais d'un groupe de travail afin de mettre en place des préconisations adaptées.

Sophie DRUKER répond que l'ensemble des agents du service PHB a été reçu par la médecine du travail. La particularité de ce service est que le personnel est vieillissant, sujet à des polyopathologies importantes, amenant régulièrement à des aménagements de poste.

Anne Marie BELIARD déplore que la médecine du travail n'ait pas associé les membres du CHS en amont de l'enquête réalisée auprès du personnel du PHB. Elle souhaite qu'une restitution auprès des agents soit réalisée.

Sophie DRUKKER répond qu'une restitution est prévue en 2015.

Muriel KASPAR précise qu'une étude ergonomique sur les mi-temps/mi-temps est en cours de réalisation. Celle-ci sera présentée lors d'un prochain CHS.

Cyrille RAFFIN souhaite que dans le bilan global apparaissent toutes les directions afin de mettre en avant également celles qui ne sont pas accidentogènes.

POINT N° 4 : Point sur les accidents de travail et maladies professionnelles 2014

Béatrice BRIAND présente le diaporama concernant les accidents de travail et maladies professionnelles 2014 (annexe 2).

Aucun point particulier n'a été soulevé.

POINT N° 5 : Présentation et validation du Règlement Intérieur Prévention des Risques Professionnels

Muriel KASPAR présente le diaporama sur le règlement intérieur prévention des risques professionnels (annexe 3).

Laurent VINCENT (CFDT) interpelle les membres sur l'article 12-2- 2. Il souhaite une modification du paragraphe concernant le droit de retrait des agents.

Philippe PORTÉ demande aux membres de retravailler ce paragraphe en lien avec la réglementation en vigueur.

POINT N° 6 : Proposition de modification du règlement intérieur alcool

Sophie DRUKKER présente le diaporama sur la proposition de modification du règlement intérieur alcool (annexe 4).

Elle précise qu'elle intervient en tant que médecin du travail. Suite à ses consultations, elle constate une consommation excessive de boissons alcoolisées sur le temps de travail.

Par ailleurs, les agents ayant des difficultés avec le produit alcool expriment leur crainte du retour sur le lieu de travail où le produit est présent.

De ce fait, elle pense que le règlement intérieur alcool est difficilement appliqué.

Elle propose une action complémentaire s'inscrivant dans la dissuasion et non dans la répression.

Celle-ci consiste à faire un contrôle aléatoire de l'alcoolémie vers 13 h 30 suite à un tirage au sort. Ceci obligerait les agents à être vigilant sur leur consommation sur leur temps de travail mais également sur leur temps de pause déjeuner.

Philippe PORTÉ pense que sur ce dossier sensible il faut travailler sur le triptyque de la vigilance, de l'accompagnement et de la proposition d'action. Il est important de faire attention à la manière d'aborder cette proposition auprès des agents. Il serait intéressant dans ce cadre d'élargir le spectre d'intervention et d'associer tous les agents afin d'avoir une adhésion collective.

Aurore BROSSARD,(CGT) au vue des conclusions du médecin de travail, pense que les agents et les lieux de travail où l'alcool est présent sont connus. Elle pense que des solutions différentes de celles proposées par le médecin du travail peuvent être envisagées.

Sophie DRUKKER précise que la proposition ne concerne pas la gestion des malades alcooliques (secret professionnel) mais tous les agents ayant une consommation excessive, à la limite de la légalité, sans trouble du comportement et mettant en difficulté les malades alcooliques du fait de la présence du produit sur le lieu de travail.

Aurore BROSSARD (CGT) précise que tout agent est censé ne pas consommer d'alcool sur son lieu de travail.

Sophie DRUKKER ajoute que malgré le règlement intérieur alcool, le produit alcool est présent sur le lieu de travail.

Philippe PORTÉ précise que sur ce dossier il faut mener une réflexion globale sur la consommation d'alcool à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail.

Jacques RABAUD (FO) valide la démarche à partir du moment où il y aura l'adhésion de l'ensemble des agents.

Laurent GROLLEAU (SUD) rejoint les propos de Philippe PORTE. Il précise que le règlement intérieur alcool actuel aborde déjà la question du contrôle d'alcoolémie des agents, tous sont concernés et notamment ceux travaillant sur « des métiers à risques ». Dans ce dossier, il faudra s'assurer des suites données à ces contrôles afin de rendre efficiente la démarche. Par ailleurs, il pense qu'il est important d'avoir l'adhésion de tous les agents et propose la création d'un groupe de travail au sein du CHS.

Cyrille RAFFIN demande des informations complémentaires sur l'article qui s'appliquerait dans l'hypothèse d'un contrôle inopiné positif. Est-ce que ce serait l'article 7 du règlement intérieur alcool qui serait concerné ou serait-il envisagé de modifier cet article pour prendre en compte ce contrôle inopiné ?

Sophie DRUKKER précise que ce sont deux choses différentes. L'article 7 existant concerne les troubles du comportement d'un agent alors que la proposition du contrôle inopiné concerne un trouble du comportement d'un collectif. De ce fait, si un agent est contrôlé positif, ce sera le collectif de travail autour de cet agent qui sera également contrôlé. L'objectif est d'améliorer le comportement du collectif et non de viser un individu.

Cyrille RAFFIN approuve la démarche. Il interpelle cependant les membres sur la situation délicate des responsables de service autorisant les pots où certaines boissons alcoolisées sont présentes, et acceptées par le règlement intérieur.

Joël MENEGHETTI précise que dans sa direction il y a des agents concernés par la problématique alcool mais cela n'a rien à voir avec les pots organisés. La problématique alcool est selon lui celle qui est cachée et de ce fait si les contrôles aléatoires sont autorisés, cela permettra d'identifier ces dysfonctionnements.

Laurent VINCENT (CFDT) demande au médecin du travail s'il y a eu une étude de faite sur les raisons de l'alcoolisation des agents ?

Sophie DRUKKER répond négativement, mais précise que cela ne remet pas en question la problématique de l'alcoolisation sur le lieu de travail.

Aurore BROSSARD (CGT) ne souhaite pas la mise en place d'alcooltest inopiné, mais valide l'idée de travailler collectivement sur ce dossier.

Laurent GROLLEAU (SUD) rejoint la proposition de la CGT.

Jacques RABAUD (FO) rejoint aussi les autres organisations syndicales, il aimerait que le débat soit également ouvert sur les conduites addictives autres que l'alcool (drogue...).

Sophie DRUKKER précise que cette problématique est différente car la drogue est un produit illicite.

Sylvie DURAND s'adresse au médecin du travail en précisant qu'il serait important d'envisager un accompagnement de la hiérarchie car il n'est jamais simple pour elle d'aller voir un agent qui s'alcoolise et de lui demander d'arrêter et de supprimer l'alcool sur le temps de travail.

Jean-Michel PIERRE informe les élus qu'en début d'année 2014, une sensibilisation auprès de l'encadrement a été réalisée par une addictologue. Celle-ci peut-être renouvelée.

Sylvie DURAND précise que la prévention régulière auprès des agents par des messages simples est importante, et doit aborder l'ensemble des addictions.

Philippe PORTÉ interpelle les membres pour avoir un accord de principe sur la démarche collective de la prise en compte de la prévention alcool et autres addictions.

La proposition est validée par l'ensemble des membres.

POINT N° 7 : Présentation et validation de la démarche d'habilitation FORPREV (SST, PRAP)

Béatrice BRIAND présente le diaporama sur la démarche d'habilitation FORPREV (annexe 5).

Anne-Marie BELLIARD (SUD) est interpellée sur le coût élevé de certaines formations. Elle demande, si en lien avec le service formation et le service prévention et sécurité, certaines ne pourraient pas être assurées par des formateurs internes.

Béatrice BRIAND explique qu'une étude est en cours pour connaître le coût de réalisation en interne et la faisabilité de ce projet. Elle précise que les services sollicitent de plus en plus de prestations de formations internes notamment sur les évacuations incendie, la manipulation d'extincteurs, la manipulation du Système de Sécurité Incendie (SSI). Celles-ci sont mises en place suite aux directives du service commission sécurité et prévention des risques de la direction technique bâtiments.

Alberto DE LA IGLESIA (CGT) intervient en tant que formateur interne. Il précise que pour les recyclages des formateurs (maintien et actualisation des compétences), il est indispensable de réaliser des dossiers techniques qui demandent une connaissance des bilans des accidents du travail et des maladies professionnelles, des projets de prévention des collectivités... Il remercie à ce titre le service prévention et sécurité du travail réalisé.

Laurent VINCENT (CFDT) valide les propos et ajoute qu'il trouve dommageable qu'il y ait un délai important entre la formation et la mise en place des formations.

POINT N° 8: Proposition du fonctionnement du CHSCT 2015

Muriel KASPAR présente le diaporama sur la proposition du fonctionnement du CHSCT 2015 (annexe 6).

Elle précise qu'une formation des membres du CHSCT va être mise en place au premier semestre 2015.

Laurent GROLLEAU (SUD) souhaite que les membres soient formés tous ensemble.

Philippe PORTÉ valide la demande.

POINT N° 9 : Questions diverses

• **Jacques RABAUD** (FO) interpelle les membres sur la fragilité des tenues de travail des agents du CTM.

Muriel KASPAR répond que cette problématique est connue et suivie par les gestionnaires des vêtements de travail. Elle précise que la collectivité est actuellement dans une phase de renouvellement de marché de la location entretien des vêtements de travail, les nouvelles tenues devant être prochainement distribuées.

Philippe PORTÉ rappelle la règle du port des tenues de travail. Il précise qu'elle s'applique à tout le monde et qu'il est important de veiller à son application.

• **Jacques RABAUD** (FO) interpelle les membres sur la démarche Qualiville et le déplacement des locaux de la police municipale. Il pense qu'il serait intéressant que le CHSCT soit consulté sur ce projet.

Philippe PORTÉ valide la demande.

Laurent GROLLEAU (SUD) remercie le service prévention et sécurité sur les actions de prévention au quotidien, sur les analyses détaillées réalisées et la qualité des présentations de documents.

Philippe PORTÉ remercie les services de la direction des ressources humaines pour la qualité des présentations ainsi que les organisations syndicales pour leur participation et interventions pertinentes.

Il invite les membres à participer à un pot de convivialité autour de boissons non alcoolisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 40.

Le secrétaire de séance

Alain GABORIAU



Le Président du CHS

Philippe PORTÉ



ANNEXE 1

Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles 2013

Voir sur intranet au lien suivant :

<http://intranet/index.php/au-quotidien/prevention-et-securite-au-travail/138-bilans-des-accidents-de-travail-accidents-de-trajets-et-maladies-professionnelles>

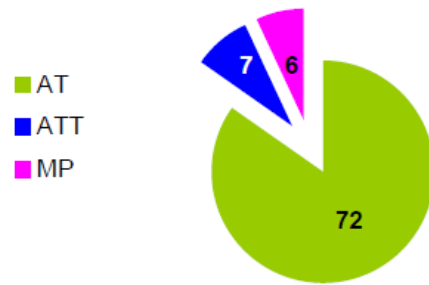


ANNEXE 2

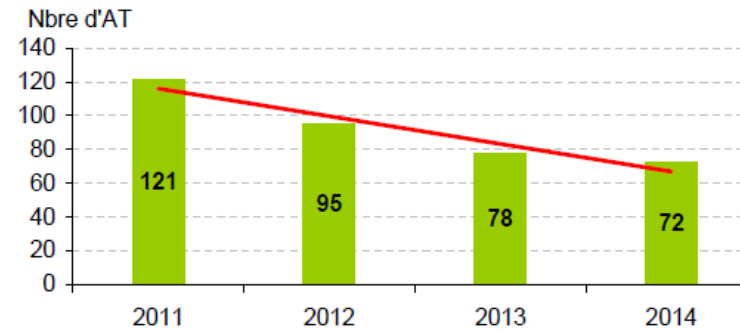
**Point sur les accidents du travail
et maladies professionnelles 2014**

SYNTHESE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL-ACCIDENTS DE TRAJET & MALADIES PROFESSIONNELLES JANVIER à SEPTEMBRE 2014

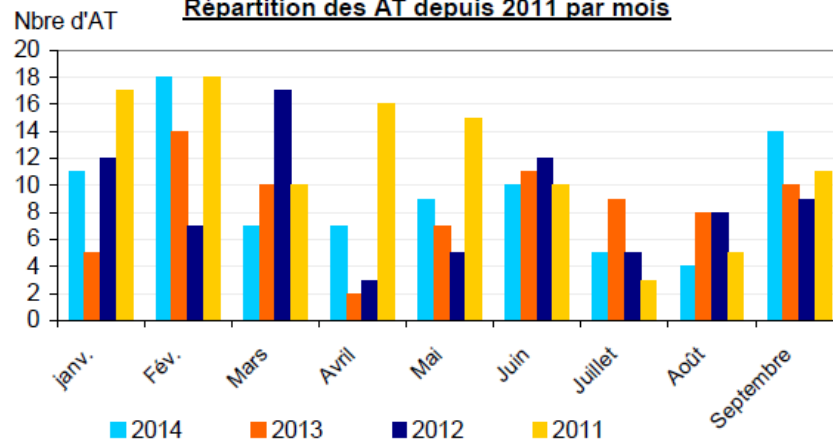
Répartition des AT ATT & MP 2014



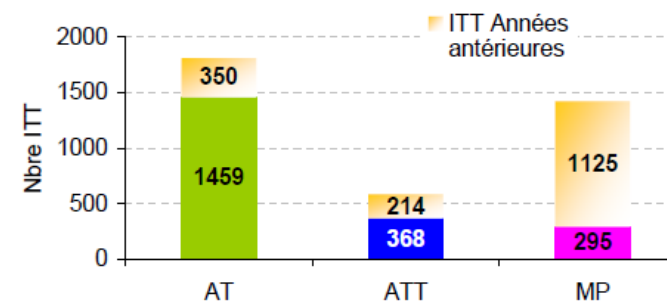
Evolution du nombre des AT depuis 2011



Répartition des AT depuis 2011 par mois



Répartition des ITT 2014



A titre indicatif (ITT interruption temporaire de travail) :

ITT total 2014 au 1er octobre 2014 : **3811 jours**

ITT total 2013 : 5105 jours

ITT total 2012 : 5697 jours

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
5	Masculin	54	14	Secteur 3	AT	22/01/2014	Judi	Membres inférieurs	Entorse / Déchirure	Objet en cours de transp. manuel	31	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent déplaçait des baies vitrées - Le déplacement des baies se faisaient en binôme - Il n'y avait rien à trainer sur le sol qui aurait pu être à l'origine de l'accident. - Le sol de l'atelier n'était pas accidentogène (pas de trou, déniveler, objet à trainer...) <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>C'est en déplaçant des baies vitrées avec l'aide d'un collègue que l'agent a fait un faux mouvement, lui provoquant une douleur.</p>	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements avec manutention.
6	Féminin	37	9	Residence Moulin Rouge	AT	24/01/2014	Samedi	Multiples	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent venait de faire l'entretien chez un résident - Le sol était mouillé <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent venait de finir l'entretien d'un appartement d'un résident. C'est en quittant l'appartement que l'agent a glissé sur le sol encore mouillé.</p>	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements sur sol mouillé.
8	Masculin	45	8	Résidence Vigne aux Roses	AT	24/01/2014	Samedi	Main	Plaie	Objet en cours de manipulation	58	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent ayant déjà eu le même type d'accident il y a quelques années. <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent installait une housse de protection sur une barrière de sécurité d'un lit à hauteur variable. En ajustant cette housse le long du matelas, il a entendu un craquement. Il a constaté que la première phalange de son annulaire restait pendante.</p>	Vu les circonstances de l'accident et les antécédents de l'agent, il est rappelé à celui-ci de rester vigilant lors de ce type d'activité
9	Masculin	35	9	Equipe nord	AT	28/01/2014	Mercredi	Dos	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	5	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent portait ses chaussures de sécurité - Il pleuvait énormément le jour de l'accident - 3 marches en béton - Marches rugueuses - Mains courantes permettant à l'agent de se tenir lorsqu'il monte ou descend les escaliers <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors de l'ouverture de la porte des vestiaires du haut du stade, l'agent a glissé sur une marche et en voulant se rattraper à la rambarde, s'est fait mal au dos.</p>	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ces déplacements et de se tenir à la rambarde lorsqu'il monte ou descend les escaliers.
10	Masculin	26	2	Cimetières	AT	06/02/2014	vendredi	Membres inférieurs	Contusion / Hématome	Véhicule ou Engin de chantier		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inhumation d'une tombe - Allée en pente - Terre argileuse et compacte à cause du temps - Lors du gerbage de la terre, celle-ci est tombée d'un seul bloc entraînant le déséquilibre de la pelle <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>A l'occasion d'une inhumation, les agents procédaient au comblement d'une fosse avec une pelle mécanique à conducteur porté. Durant cette opération le chargement s'est déversé d'un seul coup et en totalité dans la fosse, ce qui a provoqué le basculement de l'engin vers l'avant et donc de lever l'arrière. Le conducteur craignant le basculement et le renversement à sauter de l'engin en se cognant le genou aux structures métalliques de l'engin.</p>	Il est demandé aux agents de moins charger la pelle, lorsque la terre est compact et lourde du fait de la pluie.
2012	Masculin	56	20	Secteur 3	MP	31/01/2014	Samedi	Membres supérieurs			45	Canal carpien gauche	Poste aménagé

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
11	Masculin	38	17	Parcs et jardins Sud	AT	06/02/2014	vendredi	Main	Contusion / Hématome	Objet en mouvement accidentel	4	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roseraie au château des Oudairies - Roseraie en très mauvaise état - Installation d'un tuteur pour consolider la structure - La structure doit être changée en 2014-2015 - Période de l'année où il y avait de forte tempête de vent - Un agent tenait le tuteur et l'autre tapait avec la masse pour pouvoir l'enfoncer <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent tenait un tuteur pour être enfoncé. Son collègue était monté sur une marche pour enfoncer le tuteur, il a manqué le tuteur et sa masse est venue retomber sur le doigt de l'agent.</p>	La structure de la roseraie doit être complètement refaite en 2014-2015 Rappel également fait aux agents de rester vigilant lors de ce type d'intervention
12	Masculin	46	16	Parcs et jardins Sud	AT	21/01/2014	Mercredi	Yeux	Produit dans les yeux	Objet en mouvement accidentel	2	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un agent débroussaillait une haie - L'agent victime se trouvait à plus de 10 mètres de l'agent qui utilisait une débroussailleuse - Vu l'activité de l'agent celui-ci ne portait pas de lunettes <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Un agent travaillait avec une débroussailleuse au bord d'une haie, sa machine a projeté un morceau de végétal en direction d'un autre collègue qui se trouvait à plus de 10 mètres de son collègue. Malgré l'éloignement, l'agent a reçu le morceau de végétal dans son œil.</p>	Port des lunettes obligatoire pour les agents lorsqu'un autre agent travaille à proximité
13	Masculin	16	0	Parcs et jardins Sud	AT	10/02/2014	Mardi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	11	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent est en 1ère année d'apprentissage - L'apprentissage a lieu sur trois ans - L'apprenti ne montre pas de motivation sur le métier - Le responsable souhaite prendre rendez-vous auprès de la médecine préventive - L'apprenti montre une fragilité physique <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En ramassant du bois, l'agent s'est penché et a ressenti une douleur dans le dos</p>	Inscrire l'agent à une formation Gestes et postures en situation de travail
14	Féminin	30	0	Ecole-auxiliaires polyval.	AT	11/02/2014	Mercredi	Main	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Altercation entre deux enfants suite à un match de foot <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Les deux enfants venaient de finir de jouer au foot. L'un des enfants a commencé à chercher l'autre, et s'est en s'interposant entre les deux enfants pour les séparer que l'agent s'est blessé à l'index gauche</p>	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lorsqu'il s'interpose entre deux enfants qui se battent
15	Féminin	37	8	Action prériscolaires	AT	06/02/2014	vendredi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	6	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent intervient sur deux écoles différentes - L'agent se déplace entre les deux écoles avec son propre véhicule - L'agent a attrapé sa ceinture de sécurité et a fait un faux mouvement <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>C'est en mettant sa ceinture de sécurité pour se rendre sur son autre lieu de travail que l'agent a fait un faux mouvement.</p>	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite à l'agent.

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
16	Masculin	58	32	Secteur 2	AT	10/02/2014	Mardi	Main	Plaie	Outil mécanique à main		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent venait de finir de tronçonner un chemin de câble métallique - L'agent portait des lunettes de protection et des gants lors du tronçonnage - L'agent venait d'enlever ses gants lorsqu'il s'est rendu compte qu'il y avait une "petite bavure" - L'agent n'a pas pris le temps de remettre ses gants - L'agent a voulu remonter ses lunettes avec son épaule. - Le doigt de l'agent est venu au contact du disque de la meuleuse <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent découpait un chemin de câble métallique lorsque son doigt est venu au contact du disque à tronçonner alors qu'il réajustait ses lunettes de protection à l'aide de son épaule.</p>	Il est rappelé à l'agent de remettre ses gants lors de ce type d'activité.
17	Féminin	52	24	Ecole maternelle ATSEM	AT	03/02/2014	Mardi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de transp. manuel	4	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent s'est penché sans plier les genoux - L'agent voulait ranger une boîte de jeux dans une étagère <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent s'est baissée pour porter une boîte de jeux dans une étagère et en voulant se relever, a ressenti une douleur dans le bas du dos.</p>	Il est rappelé à l'agent les principes de manutention Inscription de l'agent en formation PRAP
18	Féminin	39	0	Chantier Collectif	ATT	17/02/2014	Mardi	Membres supérieurs	Fracture / Fêlure	Accident de circulation	130	L'agent s'est fait renversé alors qu'il était à vélo	/
21	Féminin	38	2	Residence Moulin Rouge	AT	08/02/2014	Dimanche	Membres supérieurs	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	81	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent est en contrat AIDER jusqu'à fin avril - L'accident de l'agent a eu lieu le samedi - L'agent a consulté son médecin le lundi et déclaré l'accident le mardi - L'agent n'avait pas à manutentionner le chariot de vaisselle <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Pendant le service en salle, l'agent a fait un faux mouvement en poussant le chariot de vaisselle lui provoquant une douleur vive dans l'épaule et la poitrine.</p>	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite.
22	Féminin	63	21	Mi-temps restauration	AT	05/02/2014	Jeudi	Multiples	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	45	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent accompagne les enfants dans le bus - L'agent allait chercher les enfants à l'école - L'agent traverse un parc et descend quelques marches avant d'avoir accès à l'école <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent accompagne les enfants dans le bus. C'est en allant chercher ceux-ci à l'école Marcel Pagnol que l'agent a chuté dans les escaliers du parc situé derrière l'église du Bourg sous la Roche.</p>	Vu les circonstances de l'accident il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
23	Masculin	41	17	Secteur 1	AT	22/02/2014	Dimanche	Pied	Entorse / Déchirure	Emplac. travail plain pied	28	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent en astreinte - Intervention de l'agent à 23 heures - Barrière stockée à côté du service maçonnerie - Lieu de stockage fermé à clé - Portillon d'une hauteur de 1,20 m - L'agent a enjambé le portillon - C'est en sortant du lieu de stockage que l'agent s'est blessé <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Dans le cadre de la conciergerie : Le portail du CTM était bloqué et ouvert de 2,5 m. L'agent est allé chercher une barrière pour pouvoir fermer l'entrée du CTM. L'agent a enjambé le portillon où se trouvait la barrière mais s'est mal réceptionné et s'est fait une entorse.</p>	Prendre le temps de récupérer les clés permettant l'accès au lieu de stockage.
24	Masculin	49	11	Parcs et jardins Nord	AT	24/02/2014	Mardi	Membres supérieurs	Piqûre	Divers		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent avait chaud et a retiré un de ses vêtements qu'il avait posé à même le sol - Deux chenilles se sont introduites dans le vêtement de l'agent qui se trouvait au pied d'un pin - l'agent a remis son vêtement sans se méfier ni le secouer ce qui aurait permis aux chenilles de tomber <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Des chenilles processionnaires se sont introduites dans le vêtements de l'agent posé à terre. Lorsqu'il l'a remis, les chenilles lui ont piqué le bras</p>	Ne jamais poser de vêtement à même le sol mais directement dans le véhicule du chantier
25	Masculin	43	0	Restauration Collective	AT	21/02/2014	Samedi	Membres inférieurs	Contusion / Hématome	Objet en mouvement accidentel		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent est nouvellement embauché - L'agent ne savait pas qu'il fallait enlever la sécurité pour pouvoir avancer le chariot <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Le robot coupe qui était posé sur un charriot a glissé lorsque l'agent a voulu faire avancer le charriot et celui-ci lui ai tombé sur la jambe</p>	Expliquer à l'agent les consignes, les modes d'utilisation et les protocoles de l'ensemble des outils que l'agent peut utiliser lors de ses différentes activités
26	Féminin	47	27	Restaurants scolaires	AT	28/02/2014	Samedi	Main	Coupures	Objet en mouvement accidentel		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couteau de cuisine - Couteau très tranchant - L'agent devait couper des portions de fromage - L'agent n'a pas fait attention à son doigt en coupant les portions <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En coupant des portions de fromage à l'aide d'un couteau, l'agent s'est coupé le bout du doigt</p>	Vu les circonstances de l'accident il n'a pas été fait de préconisation. Il a juste été rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ce type d'activité
27	Féminin	29	0	Restaurants scolaires	AT	24/02/2014	Mardi	Main	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation		<p>Relevé des fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent devait descendre les chaises des tables - Plus de 10 modèles de chaises différentes - Problème d'encastabilité des chaises les unes dans les autres - Etude en cours par le service prévention et sécurité <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En descendant les chaises de la restauration, l'agent a fait un faux mouvement et a ressenti une douleur au niveau du pouce</p>	Une étude sur le changement des chaises de la restauration de Montjoie est en cours

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
28	Masculin	55	9	Secteur 3	AT	13/03/2014	vendredi	Main	Coupures	Objet en cours de manipulation	232	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent était juste venu récupérer un véhicule - L'agent a voulu aider ses collègues - L'agent n'avait aucune protection au niveau des mains - Dans la précipitation l'agent n'a pas pris correctement le radiateur - Manque de coordination entre les agents au moment de la manipulation de l'objet <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En descendant un radiateur du plafond du garage du CTM, l'agent a mal pris ce radiateur et la tôle de protection lui a entaillé le dessus de la main</p>	<p>Il est rappeler à l'agent de rester vigilant lors de la manipulation des radiateurs, ceux-ci étant très coupants</p> <p>Il est rappeler de toujours porter des gants lors de manipulation ou transport d'objet</p> <p>Il est rappeler aux agents exécutant de la manutention ou transportant à plusieurs de bien se coordonner et de prendre le temps de saisir correctement la charge.</p>
29	Féminin	38	12	Propreté hygiène des bâtiments	AT	12/03/2014	Jeudi	Tête	Plaie	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période de gros ménage - L'agent a encastré les chauffeuses en quinconce - Le fond des chauffeuses est en bois - Les chauffeuses restent légères mais volumineuses <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Après avoir aspiré un fauteuil, l'agent l'a posé sur un autre fauteuil à l'envers et s'est cogné l'arrête du nez</p>	<p>Ne pas monter les chauffeuses les unes sur les autres et les pousser en dehors de la zone ménage le temps de l'entretien</p>
30	Masculin	43	6	Secteur 3	AT	18/03/2014	Mercredi	Membres inférieurs	Entorse / Déchirure	Emplac. travail plain pied	18	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent venait d'emprunter les escaliers à proximité du pré-fabriqué du CTM - L'agent ne tenait pas la main courante - L'agent a loupé une marche <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent s'est blessé en descendant des marches</p>	<p>Vu les circonstances de l'accident, aucune préconisation n'a été faite à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements.</p>
31	Féminin	45	0	Ecole-auxiliaires polyval.	AT	17/03/2014	Mardi	Main	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeux collectifs avec les enfants - L'agent devait attraper un enfant <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors d'une activité jeux collectifs en attrapant un enfant le majeur de la main gauche de l'agent s'est retourné</p>	<p>Vu les circonstances de l'accident, aucune préconisation n'a été faite à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements.</p>
33	Féminin	32	0	Ecole-auxiliaires polyval.	AT	18/03/2014	Mercredi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	22	<p>Relevé des fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent devait descendre les chaises des tables - Plusieurs modèles de chaises différentes - Problème d'encastabilité des chaises les unes dans les autres <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En superposant des chaises sur les tables, l'agent a ressenti une douleur dans l'épaule droite</p>	<p>Inscrire l'agent à une formation gestes et postures en situation de travail</p>
2013	Masculin	40	6	Achat	AT	30/07/2013	Mardi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de transp. manuel	72	<p>En déplaçant une étagère dans une chambre froide, l'agent a ressenti une vive douleur dans le dos.</p>	<p>Rechute, préconisations faites en 2013</p>
2013	Féminin	53	10	Propreté hygiène des bâtiments	MP	19/09/2013	Jeudi	Main	Douleur/effort		303	<p>MP prolongation 2013</p>	<p>Préconisations faites en 2013</p>
2013	Masculin	60	38	Equip sportifs de plein air	AT	18/12/2013	Jeudi	Multiples	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	105	<p>Chute dans une bouche d'égout</p>	<p>Disponibilité, retraite</p>

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
34	Féminin	26	0	Ecole-auxiliaires polyval.	AT	04/04/2014	vendredi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	2	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de classe maternelle - Entretien ménager après la classe - L'agent avait monté les chaises sur les tables - L'agent passait l'aspirateur dans la classe - Le fil est passé sur la table et s'est accroché dans le pied d'une chaise <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En passant l'aspirateur, le fil de celui-ci s'est accroché dans 2 chaises qui étaient montées sur les tables. Les 2 chaises sont tombées et l'agent s'est blessé au bras en voulant les rattraper</p>	S'assurer que les chaises soient bien stables et correctement empilées sur les tables afin d'éviter tout risque de chute.
35	Féminin	42	0	Chantier Collectif	AT	10/04/2014	Jeudi	Membres inférieurs	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	2	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent venait d'assister à une action avec le CFPD - L'agent venait de se faire vacciner - L'agent effectuait une tâche inhabituelle - L'agent portait ses EPI <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>La tâche consistait à arracher les mauvaises herbes. Gêné par un grillage, l'agent décide de tirer dessus pour l'enlever. Malheureusement, un autre grillage, beaucoup plus petit, était caché et est tombé sur la jambe de l'agent.</p>	Vu les circonstances de l'accident, aucune préconisation n'a été faite à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lors de ses activités.
36	Féminin	28	0	Propreté hygiène des bâtiments	ATT	11/03/2014	Mercredi	Tête	Douleur/effort	Accident de circulation	1	Accident de circulation sur le trajet travail - domicile. Cause : chien errant sur la voie publique	Prudence
37	Féminin	49	19	Résidence Tapon	AT	28/02/2014	Samedi	Dos	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent mesure 1m50 - Le boîtier condamnant les portes se trouve en hauteur afin d'empêcher les résidents de jouer avec - L'agent voulait condamner les portes pour la nuit - L'agent n'a pas utilisé la télécommande - L'agent est monté sur une chaise pour pouvoir atteindre le boîtier <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En voulant fermer à clé la porte automatique, l'agent a dû utiliser une chaise car le boîtier est trop haut et en montant sur la chaise, l'agent a ressenti une douleur au niveau du dos.</p>	Il est demandé à l'agent d'utiliser la télécommande lorsqu'il doit verrouiller ou déverrouiller les portes du sas d'entrée.
39	Masculin	54	16	Enseignement	ATT	17/04/2014	Jeudi	Membres supérieurs	Fracture / Fêlure	Accident de circulation	133	Lors du trajet, travail - domicile, l'agent a eu un accident de voiture seul	Prudence
40	Masculin	39	9	préparation chaude	AT	05/05/2014	Lundi	Tête	Traumatisme crânien	Emplac. travail plain pied	73	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le portail automatique du quai de livraison était ouvert à mi-hauteur - L'agent n'a pas fait attention à la hauteur du portail et est passé dessous. <p>circostances de l'accident :</p> <p>Le portail automatique du quai de livraison n'était pas ouvert à la hauteur de l'agent. L'agent a avancé vers le portail sans faire attention à la hauteur. Il s'est cogné violemment le haut du crane.</p>	Il est demandé à l'agent de toujours vérifier l'ouverture complète du portail avant de vouloir le franchir

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
41	Masculin	35	11	Interventions sociales	AT	24/04/2014	Jeudi	Membres supérieurs	Coupures	Divers		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent récupère des feuilles imprimées que d'un côté pour écrire ainsi que ses collègues lors d'entretien avec les usagers - L'agent n'a pas de massicot - L'agent utilise une règle plastique et un cutter pour couper les feuilles <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent coupait des papiers à l'aide d'une règle et d'un cutter. Le cutter a glissé sur le doigt en le coupant.</p>	Faire l'acquisition d'un massicot pour pouvoir faire ce type d'activité en toute sécurité
42	Masculin	48	1	Secteur 2	AT	12/05/2014	Lundi	Pied	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	20	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent effectuait un remplacement - L'agent n'était plus en poste lors de l'analyse <p>Circonstances des accidents :</p> <p>En voulant monter dans le véhicule de service, le pied de l'agent a glissé du marche pied. L'agent a ressenti une violente douleur au genou.</p>	Vu les circonstances de l'accident, et vu que l'agent n'est plus en poste lors de l'analyse, aucune préconisation n'a été faite
45	Féminin	32	10	Service à la Population	AT	15/05/2014	Jeudi	Psychologique	Autres	Divers		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malaise suite à une réunion de travail - Réunion de travail difficile psychologiquement <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent a eu un malaise vagal suite à un entretien difficile psychologiquement.</p>	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite lors de l'analyse,
46	Masculin	42	9	Logistique d'approvisionnement	AT	14/05/2014	Mercredi	Main	Plaie	Objet en cours de transp. manuel	171	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent n'a jamais suivi de formation sur la manutention des charges - L'agent ne portait pas de gants de manutention <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors de la manipulation de colis, l'agent s'est coincé les doigts entre une porte et le colis qu'il transportait.</p>	Inscrire l'agent à une formation PRAP afin de lui donner les principes de base de la manutention de charges Il sera également rappelé à l'agent lors de sa reprise qu'il faut porter des gants lors de la manipulation d'objet, de colis...
48	Féminin	32	4	Résidence Vigne aux Roses	AT	17/05/2014	Samedi	Dos	Douleur/effort	Manipulation de personnes		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent devait manipuler une résidente - Agent formé par sa profession à la manipulation des personnes <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors d'une manipulation auprès d'une résidente, l'agent a ressenti une douleur dans le dos.</p>	Mise en place d'une formation interne PRAP 2S (manutention des personnes)
49	Féminin	39	3	Cimetière	AT	20/05/2014	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	123	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent devait effectuer une recherche dans un livre d'inhumation - Les livres pèsent entre 2 et 3 kg - Les livres ne sont pas stockés en hauteur <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>A l'occasion de rechercher sur les livres d'inhumations, l'agent a soulevé un registre et a ressenti une douleur dans l'épaule</p>	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite à part de rappeler à l'agent d'attraper les livres à deux mains.
50	Masculin	26	1	Service scolaire	AT	22/05/2014	Jeudi	Main	Contusion / Hématome	Objet en mouvement accidentel		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeu organisé avec un ballon - L'agent participait au jeu avec les enfants - L'agent a reçu le ballon dans le doigt provoquant son retournement <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors d'un jeu de ballon avec les enfants dans la cour, l'agent s'est retourné le doigt</p>	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite, à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lorsqu'il fait des activités avec les enfants.

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Éléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
51	Masculin	25	4	Animations urbaines	AT	25/05/2014	Dimanche	Pied	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	23	Relevé des faits : - Démontage du festival color de nuit (23 h - 8 h) - Il y avait beaucoup de déchets sur le sol - L'agent descendait du camion - Beaucoup d'entreprises extérieures étaient présentes pour démonter le festival - Elections européennes le lendemain Circonstances de l'accident : Lors du démontage du festival color, l'agent a glissé sur un objet au sol, provoquant un torsion de la cheville	Acquisition de lampe frontal afin de permettre aux agents de voir où ils posent les pieds
52	Masculin	62	3	Stationnement réglementé	AT	30/06/2014	Lundi	Dos	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	9	Relevé des faits : - Agent ayant des antécédents de soucis de dos - L'agent a mal apprécié la hauteur du trottoir Circonstances de l'accident : En descendant un trottoir, l'agent a mal apprécié la dénivellation et s'est mal réceptionné occasionnant une douleur dans le dos.	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite, à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements.
53	Féminin	48	17	Service scolaire	AT	28/05/2014	Mercredi	Dos	Douleur/effort	Objet en mouvement accidentel		Relevé des faits : - Jeu organisé lors des actions périscolaires - Choc violent entre l'épaule d'un enfant et le nez de l'agent Circonstances de l'accident : Pendant un jeu organisé par l'agent lors des actions périscolaires, celui-ci s'est télescopé avec un enfant qui venait du côté gauche.	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite, à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lorsqu'il fait des activités avec les enfants.
54	Féminin	28	3	Service scolaire	AT	02/06/2014	Lundi	Dos	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied		Relevé des faits : - L'agent a voulu soulevé sa malle pédagogique - L'agent n'a jamais suivi de formation sur la manutention ou le transport de charges - L'agent n'a pas respecté les principes de manutention ou de soulèvement des charges : dos rond Circonstances de l'accident : L'agent s'est penché pour attraper ses affaires déposées à terre et dans un mouvement, il a ressenti une douleur dans le dos.	Inscrire l'agent à une formation PRAP afin de lui donner les principes de base de la manutention de charges
55	Féminin	59	4	Service scolaire	AT	10/06/2014	Mardi	Pied	Entorse / Déchirure	Emplac. travail plain pied	3	Relevé des faits : - L'agent organisait un jeu avec les enfants Circonstances de l'accident : Chute dans le cadre d'un jeu avec les enfants.	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite, à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lorsqu'il fait des activités avec les enfants.
56	Féminin	55	18	Propreté hygiène des bâtiments	AT	12/06/2014	Jeudi	Multiples	Plaie	Emplac. travail plain pied		Relevé des faits : - L'agent se rendait à une réunion de service - L'agent s'est dépêché pour rattraper ses collègues et faire le chemin avec celles-ci - L'agent n'a pas regardé où elle posait ses pieds lors de son déplacement Circonstances de l'accident : L'agent se rendait à une réunion de service lorsqu'il a aperçu sa collègue. C'est en accélérant le pas pour la rejoindre que le pied de l'agent a buté sur un caillou provoquant la chute de celui-ci.	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite, à part de rappeler à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements.
57	Féminin	56	0	Gestion économique du domaine et réglementation	ATT	13/06/2014	vendredi	Multiples	Plaie	Accident de circulation	93	L'agent a été percuté par une voiture en traversant la voie publique.	/

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
58	Masculin	41	13	Secteur 2	AT	16/06/2014	Lundi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	26	Relevé des faits : - L'agent a déjà suivi en 2011 une formation gestes et postures - L'agent n'a pas respecté les principes de manutention et de transport de charge : "dos rond" Circonstances de l'accident : L'agent a ressenti une douleur en soulevant un madrier.	Il a été rappelé à l'agent les principes de manutention et de transport de charge
60	Féminin	51	30	Service scolaire	AT	24/06/2014	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	27	Relevé des faits : - L'agent a essayé de retenir son chariot dans la pente inclinée. - L'agent est très actif Circonstances de l'accident : En roulant le chariot de service, celui-ci est parti dans la descente du plan incliné. L'agent a voulu le rattraper, son pied droit s'est bloqué entraînant une douleur à l'épaule.	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements.
61	Féminin	37	16	Résidence saint André d'Omay	AT	19/06/2014	Jeudi	Main	Contusion / Hématome	Agression	15	Relevé des faits : - L'agent effectuait la douche d'un résident dans l'unité des personnes désorientées - Le résident a voulu s'opposer à l'agent - Agent formé par sa profession à la manutention des personnes Circonstances de l'accident : L'agent effectuait la douche d'un résident lorsque celui-ci pour montrer son opposition, a attrapé la main de l'agent et lui a tordu le poignet.	Mise en place d'une formation interne PRAP 2S (manutention des personnes)
62	Féminin	18	0	Residence Moulin Rouge	AT	26/06/2014	Jeudi	Pied	Entorse / Déchirure	Emplac. travail plain pied	10	Relevé des faits : - L'agent descendait les escaliers sans tenir la main courante - L'agent n'avait rien dans les mains - Agent nouvellement embauché (1er juin) Circonstances de l'accident : En descendant l'escalier, l'agent s'est tordu la cheville	Il est rappelé à l'agent de tenir la main courante dans les escaliers lorsqu'il les emprunte
63	Masculin	50	5	Maintenance du patrimoine de la place Napoléon	AT	16/06/2014	Lundi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	5	Relevé des faits : - L'agent a déjà suivi en 2010 une formation gestes et postures - L'agent n'a pas respecté les principes de manutention, soulèvement et de transport de charge : "dos rond" Circonstances de l'accident : Dos bloqué lors du soulèvement des trappes du regard du local technique place Napoléon.	Il a été rappelé à l'agent les principes de manutention et de transport de charge
64	Masculin	22	0	Parcs et jardins Nord	AT	02/07/2014	Mercredi	Pied	Fracture / Fêlure	Emplac. travail plain pied	44	Relevé des faits : - Agent en contrat avenir - L'agent faisait l'entretien des espaces verts avenue Gambetta - L'agent tondait la pelouse - Décoration urbaine tube rouge encadré par des pavés - Il manquait de la terre entre les pavés et le gazon Circonstances de l'accident : En tondant la pelouse, l'agent a posé son pied sur le rebord du muret en brique provoquant la torsion du pied.	Rebouchage par de la terre du trou se trouvant entre le muret de brique et la pelouse
65	Masculin	40	16	Equip sportifs de plein air	AT	01/07/2014	Mardi	Main	Coupures	Objet en mouvement accidentel		Relevé des faits : - Le tracteur était en pente - La porte s'est ouverte brusquement - La vitre est sortie de son emplacement Circonstances de l'accident : En descendant du tracteur, la porte de celui-ci a cassé, entraînant une coupure de la main avec les bris de glace.	Révision du tracteur avec remplacement de la vitre défectueuse

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
66	Féminin	42	0	Chantier Collectif	AT	21/07/2014	Lundi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Mat. Espace verts	1	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent respecte les règles et les consignes de sécurité - L'agent est rigoureux et sérieux dans son travail - L'agent portait ses EPI - L'agent était fatigué à cette période - L'agent avait des soucis personnel à cette période - L'agent venait d'apprendre que son contrat ne serait pas renouvelé. <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors du démarrage de la débroussailleuse, en tirant sur la poignée du lanceur, l'agent a ressenti une douleur dans l'avant bras</p>	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant dans ses mouvements et gestes surtout lorsqu'ils demandent de la force physique
2011	Masculin	31		Voirie	MP	13/09/2011	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort		304	Epicondylite latérale gauche	Rechute 2011
70	Masculin	55	14	préparation chaude	AT	23/07/2014	Mercredi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	10	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent devait ranger l'économat suite à des travaux - L'agent était aidé par deux autres de ses collègues - L'agent a des soucis de dos - L'agent est reconnu travailleur handicapé - Pour effectuer ce rangement les agents n'étaient pas contraints par le temps - L'agent a suivi en 2014 la formation Gestes et Postures - L'agent n'a pas respecté les principes de prévention du port des charges <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En déplaçant des boîtes de conserves pour les mettre sur des palettes, l'agent a ressenti une douleur dans le dos</p>	Il est rappelé à l'agent les principes de manutention des objets
72	Masculin	57	8	Secteur 2	AT	29/08/2014	vendredi	Membres inférieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	11	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent avait déjà ressenti une douleur dans la jambe huit jours plus tôt - L'agent était assis à son fauteuil - L'agent s'est fait mal en se relevant de son fauteuil où il était assis <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En se levant du fauteuil dans son bureau, l'agent a ressenti une douleur au mollet droit.</p>	Vu les circonstances de l'accident, aucune préconisation n'a été faite.
75	Féminin	44	2	Résidence Vigne aux Roses	AT	19/08/2014	Mardi	Dos	Douleur/effort	Manipulation de personnes	32	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent voulait accompagner le résident à la sieste - Transfert du résident de son fauteuil à son lit - Le résident est totalement dépendant, il n'aide pas le soignant lors de sa manipulation - Le résident est en chambre double - Le lit du résident se trouve le plus loin dans la pièce - La chambre est très encombrée par le mobilier des résidents <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En voulant transporter un résident de son fauteuil à son lit, l'agent a ressenti une pointe dans le bas du dos</p>	Vu l'état de santé du couple qui devient de plus en plus dépendant, voir avec la famille et les résidents s'il serait possible d'enlever des meubles et de réaménager la chambre différemment pour faciliter leur manutention

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
76	Masculin	63	18	Ouvrage voirie	AT	25/08/2014	Lundi	Dos	Douleur/effort	Outil mécanique à main	4	Relevé des faits : - Marteau piqueur neuf, achat il y a un peu plus d'un an - Marteau piqueur, ergonomique, léger et peu bruyant - L'agent est âgé de 63 ans et ne souhaite pas partir en retraite avant 65 ans - L'agent a déjà suivi la formation PRAP Circonstances de l'accident : En descendant un tampon avec le marteau piqueur, l'agent a ressenti une douleur dans le dos	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ce type d'activité et de se faire aider par un collègue
77	Féminin	51	12	Propreté hygiène des bâtiments	MP	03/04/2014	Jeudi	Main	Autres		175	Canal carpien	Aménagement
78	Masculin	50	3	Voirie	AT	18/02/2014	Mercredi	Membres inférieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	57	Relevé des faits : - L'agent portait ses chaussures de sécurité - Le sol et les bas côtés étaient mouillés (période hiver) - L'agent devait reboucher des "nids de poules" sur la route - L'agent marchait d'un pas rapide - L'agent a glissé sur l'herbe du bas côté Circonstances de l'accident : En réalisant des travaux de bouchage de nids de poule sur un chemin sablé, l'agent a marché sur l'accotement en herbe et a glissé.	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements surtout pendant la période hivernale
2013	Féminin	52	10	Résidence saint André d'Ormay	MP	14/05/2013	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort	Manipulation de personnes	337	Epaule gauche	Formation, utilisation d'aide à la manutention de personnes
80	Masculin	38	2	Ouvrage voirie	AT	10/09/2014	Mercredi	Tête	Coupures	Objet en mouvement accidentel	2	Relevé des faits : - L'agent posait des bordures - L'agent utilise une barre à mine - La barre a rebondi sur le béton - L'agent était aidé de deux autres collègues Circonstances de l'accident : En réalisant la pose de bordures de trottoir, l'agent a tapé la barre à mine sur la fondation en béton des anciennes bordures. La barre à mine a rebondi et est venue heurter son front.	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ce type d'activité
2001	Masculin	52	2	Accueil/qualité	ATT	16/10/2001					153	Rechute suite à un accident de trajet à vélo en 2001	/
81	Féminin	29	8	Résidence Boutelier	AT	10/07/2014	Jeudi	Membres inférieurs	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	1	Relevé des faits : - L'agent effectuait l'entretien du réfectoire après le service - L'agent nettoyait une table - Le sol était mouillé Circonstances de l'accident : Alors que l'agent nettoyait une table, il a glissé et a chuté sur le genou droit.	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements
82	Féminin	35	3	Résidence Tapon	AT	05/09/2014	vendredi	Dos	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied		Relevé des faits : - Le sol était mouillé - L'agent a voulu se déplacer Circonstances de l'accident : L'agent était dans le local de plonge, effectuant la plonge. Il a glissé lors d'un déplacement et est tombé sur le dos.	Il est rappelé à l'agent de racler le sol afin d'éviter que celui-ci soit trop glissant

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
83	Masculin	35	0	Secteur 3	AT	09/09/2014	Mardi	Yeux	Produit dans les yeux	Outil mécanique à main		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent portait des lunettes de protection - L'agent est de forte corpulence - Les lunettes étaient trop petite pour l'agent - Les lunettes étaient mal positionnées - L'agent est en remplacement <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En meulant sur de l'acier, une poussière s'est glissée dans l'oeil de l'agent.</p>	Equipé les agents avec des EPI adaptés à leur morphologie;
84	Féminin	45	4	Accueil Standard	ATT	09/09/2014	Mardi	Multiples	Contusion / Hématome	Accident de circulation		Sur le trajet domicile-travail l'agent a chuté en vélo	Vigilance
85	Masculin	51	12	préparation chaude	AT	10/09/2014	Mercredi	Main	Plaie	Objet en cours de manipulation	31	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent a voulu aider ses collègues - L'agent n'a pas l'habitude de bouger ce type de table - L'agent venait de charger les barquettes pour le remplissage - L'agent a positionné ses mains sur le côté de la table et non à l'arrière de celle-ci <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En tirant une table qui était un peu plus avancée, le doigt de l'agent est resté coincé entre deux tables.</p>	Il est rappelé à l'agent de positionner ses mains à l'arrière de la table et non sur le côté afin d'éviter que celles-ci restent coincées.
86	Féminin	57	37	Ecole maternelle ATSEM	AT	12/09/2014	vendredi	Pied	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents discutaient entre eux (3 agents) - Bancs situé tout le long du couloir devant chaque classe - L'agent portait des chaussures ouvertes <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>La victime a heurté un banc avec son pied droit en se déplaçant dans le couloir de l'école maternelle</p>	Il est rappelé à l'agent de rester vigilante lors de ses déplacements
87	Masculin	42	8	Médiation sociale	AT	12/09/2014	vendredi	Dos	Douleur/effort	Objet en mouvement accidentel	10	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution des invitations aux réunions des enveloppes de quartiers - Chien errant race berger australien - Chien au comportement agressif - Le chien a poursuivi l'agent - L'agent a sauté dans le véhicule de service pour se protéger <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors de la distribution des invitations aux réunions des enveloppes de quartier, un chien a poursuivi l'agent de façon agressive. Celui-ci s'est fait mal en sautant dans sa voiture pour se protéger.</p>	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
88	Féminin	47	7	Résidence Vigne aux Roses	AT	14/09/2014	Dimanche	Pied	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied	1	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent se changeait pour débaucher - L'agent s'est changé avant de remonter son téléphone qui était resté dans sa poche - L'agent portait des tongs - L'agent s'est précipité en montant les marches car pressé de débaucher <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Au moment de la débauche, après être descendu dans le vestiaire pour se changer, l'agent s'est rendu compte qu'il avait gardé le téléphone interne. En partant, il est passé par l'escalier de service pour monter reposer le téléphone. Il s'est cogné le petit orteil contre une des marches en béton.</p>	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements surtout lorsqu'il s'agit de monter ou descendre des escaliers en tongs.
89	Masculin	23	0	Animateurs	AT	15/09/2014	Lundi	Pied	Entorse / Déchirure	Objet en mouvement accidentel		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent est animateur - L'agent intervient auprès des élémentaires - L'agent animait un jeu avec un ballon - L'agent jouait avec les enfants <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Lors d'un jeu de ballon sur la cour, l'agent a réceptionné un ballon et s'est tordu le doigt</p>	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de faire attention lors des activités auprès des enfants
90	Masculin	33	2	Résidence saint André d'Ormay	AT	16/09/2014	Mardi	Dos	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sol était mouillé - L'agent effectuait la plonge - L'agent a voulu se déplacer <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>L'agent était dans le local de plonge, effectuant la plonge. Il a glissé lors d'un déplacement et est tombé sur le dos.</p>	Il est rappelé à l'agent de racler le sol afin d'éviter que celui-ci soit trop glissant
91	Masculin	41	5	Travaux VRD	AT	17/09/2014	Mercredi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation		<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaque non standard - Plaque en béton - Plaque sur le réseau des eaux usées - L'agent n'a pas fait la formation GPST - Plaque située dans le domaine privé <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>Suite à une manipulation d'une plaque de béton d'accès au réseau d'eaux usées, l'agent s'est plaint d'une douleur dans le bas du dos.</p>	<p>Il est rappelé à l'agent les principes de manutention des objets</p> <p>Inscription de l'agent à une formation GPST</p>
92	Féminin	51	30	Service scolaire	AT	19/09/2014	vendredi	Membres inférieurs	Douleur/effort	Emplac. travail plain pied	27	<p>En se déplaçant d'un point à un autre l'agent a ressenti une vive douleur</p>	En cours
93	Masculin	49	2	Propreté mécanique	AT	26/09/2014	Dimanche	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	7	<p>Relevé des faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agent a fait un mouvement rapide - L'agent était embauché depuis 5 heures du matin - L'agent effectuait le plein de la laveuse - L'agent s'est penché pour effectuer le raccordement - L'agent s'est penché en faisant un "dos rond" - L'agent n'a jamais suivi la formation GPST <p>Circonstances de l'accident :</p> <p>En se penchant pour réaliser le plein de la laveuse, l'agent s'est penché pour réaliser le raccordement au service d'eau, à ce moment, l'agent a ressenti une douleur dans le bas du dos.</p>	<p>Il est rappelé à l'agent les principes de manutention des objets</p> <p>Inscription de l'agent à une formation GPST</p>

N°	Sexe Agent	Age	Ancienneté / fonction	Service AT	AT ATT MPR	Date accident	Jour AT	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
94	Féminin	58	20	Accueil Standard	AT	22/09/2014	Lundi	Multiples	Contusion / Hématome	Emplac. travail plain pied		Relevé des faits : - L'agent a voulu vérifier le carnet de bord du véhicule - L'agent a glissé dans la cour Circonstances de l'accident : Déplacement dans la cour pour vérification d'un carnet de bord, chute dans le parking Bérégovoy	Il est rappelé à l'agent de rester vigilant lors de ses déplacements
96	Masculin	54	26	Equip sportifs de plein air	AT	27/08/2014	Mercredi	Yeux	Produit dans les yeux	Objet en mouvement accidentel		Circonstances de l'accident : choc à l'œil d'un projectile dans l'œil lancé par un collègue	Vu les circonstances de l'accident aucune préconisation n'a été faite
2013	Masculin	49	5	Cimetière	MP	15/10/2013	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort		181	Tendinites épaules	Reclassement professionnel
2012	Masculin	49	12	Parcs et jardins Nord	AT	26/01/2012	vendredi	Membres supérieurs	Plaie	Mat. Espace verts	52	Rechute AT 2012	Reclassement professionnel
97	Féminin	53	31	Propreté hygiène des bâtiments	MP	24/03/2014	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort		12	Relevé des faits : - Le sol était mouillé - L'agent a voulu se déplacer Circonstances de l'accident : L'agent a voulu se déplacer et lors de ce déplacement est tombé sur le genou.	Il est rappelé à l'agent de racler le sol afin d'éviter que celui-ci soit trop glissant
98	Féminin	58	17	Propreté hygiène des bâtiments	MP	20/01/2014	Mardi	Membres supérieurs	Douleur/effort		16	Epicondylite coude gauche	Etude de poste
2013	Féminin	59	2	Action périscolaires	AT	04/12/2013	Jeudi	Dos	Douleur/effort	Objet en cours de manipulation	33	Rechute AT	Préconisation faite en 2013
2011	Masculin	39	5	Propreté manuelle	AT	31/01/2011	Mardi				35	Rechute AT 2011	Préconisation faite en 2011
99	Masculin	35	0	Résidence Boutelier	ATT	01/02/2014	Dimanche					En venant prendre ses fonctions, la voiture a glissé sur un passage piétons, l'agent a perdu le contrôle de son véhicule et a tapé dans le rond point	Vigilance
100	Féminin	60	25	Portage des repas	MP	12/04/2014	Samedi	Membres supérieurs	Douleur/effort		47	Tendinites épaules	Aménagement de poste
2013	Féminin	28	10	Action périscolaires	ATT	07/10/2013	Lundi				16	Accident de voiture	Vigilance
102	Féminin	54	8	Propreté hygiène des bâtiments	MP	16/04/2014	Mercredi	Membres supérieurs	Douleur/effort			Rupture de la coiffe des rotateurs	Aménagement de poste

ANNEXE 3

Règlement Intérieur Prévention des Risques Professionnels

Le Règlement intérieur Prévention des risques professionnels (RIPRP)

Création d'un groupe de travail mutualisé «ville-CCAS-Agglomération»

Rencontres de travail
pour la rédaction du RIPRP
(entre janvier et juillet 2014)

Présentation du RIHPRP
à l'ensemble des membres

Validation du RIPRP au CHS(CT)

ANNEXE 4

Proposition de modification du Règlement Intérieur Alcool

Proposition de modification du règlement intérieur alcool

Constat:

- Lors des consultations en médecine du travail, je constate qu'un certain nombre d'agents, malgré l'interdiction, continuent à s'alcooliser de façon excessive sur le temps de travail ou pendant la pause méridienne au regard de notre RI.
- De plus, certains agents, malades alcooliques, sont venus exprimer leur crainte de reprendre le travail après une période de soin réussie du fait de cette facilité d'accéder « au produit alcool » pendant la journée.
- Je pense qu'il serait souhaitable de renforcer notre règlement intérieur en y ajoutant une **action plus dissuasive**.

Proposition:

- Mise en place d'un outil supplémentaire:

le contrôle aléatoire de l'alcoolémie

- Aléatoire par rapport au jour et aux agents (tirage au sort),
- Le coté aléatoire oblige chacun d'entre nous à être vigilant tous les jours et ne stigmatise pas un agent, un service ou une direction en particulier.

Si le principe est validé par le CHS:

- Ajouter « immédiatement » un article au RI: contrôle aléatoire de l'alcoolémie.
=> différent de l'article existant qui définit le contrôle de l'alcoolémie dans le cadre d'un trouble du comportement.
- Définir les modalités pratiques: établir un protocole (qui, quand, comment,...): groupe de travail prévention alcool et/ou groupe issu du CHS ?

Rappel : le service de santé au travail ne peut effectuer le contrôle de l'alcoolémie dans ce cadre.

ANNEXE 5

Démarche d'habilitation FORPREV

Logiciel FORPREV



L'outil de gestion des formations
de l'Assurance Maladie –
Risques Professionnels / INRS

FORPREV

Qu'est ce que c'est ?

C'est un outil de gestion visant à dématérialiser les procédures et assurer le suivi des formations.

Pour qui ?

Pour les organismes de formation ou les structures habilitées formant en interne les agents.

Quand ?

Obligatoire à compter de **janvier 2015**.

Les formations concernées

SST



Initial
MAC



PRAP IBC

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
option Industrie Bâtiment Commerce)

Initial
MAC



PRAP 2S

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
option Sanitaire et Social)

Initial
MAC

Pourquoi

- 1 – **Habiliter** la collectivité
- 2 – **Contrôler** l'activité des codes gestionnaires (anomalie, non-respect des procédures ou des documents de référence)
- 3 – **Gérer** les sessions des formations : ouverture, inscription, présences, validation/élimination, clôture, édition des certificats.
- 4 – **Etablir** des bilans statistiques
- 5 – **Reconnaitre** le diplôme délivré au sein de la collectivité au niveau national

ANNEXE 6

Proposition du fonctionnement du CHSCT 2015

MISE EN PLACE DU CHSCT

ANNEE 2014 - 2015

Service Prévention et Sécurité

Les CHS laissent la place aux CHSCT

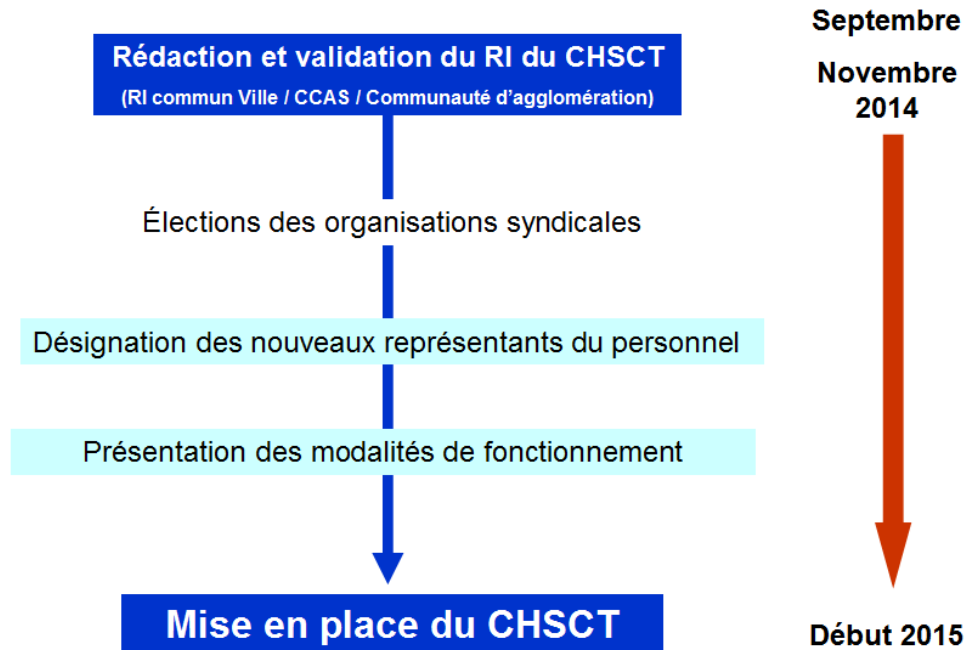
Lors du prochain renouvellement des comités techniques en 2014 les collectivités et établissements, employant **au moins 50 agents** seront tenus de **créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**



Création d'un CHSCT suite au renouvellement des membres début 2015

Révision du Règlement intérieur du CHS(CT)

Présentation de la démarche



Points à retenir ...

- ➔ L'organe délibérant **fixe le nombre de représentants** de la collectivité et le nombre de représentants du personnel. (Pour la collectivité, le nombre de représentants du personnel titulaires est actuellement de 6)
- ➔ L'autorité territoriale désignera **les représentants de la collectivité** parmi les membres de l'organe délibérant ou des agents de cette collectivité
- ➔ Elle désignera également **un agent chargé du secrétariat administratif** du comité, qui assiste aux réunions sans participer aux débats
- ➔ Le **secrétaire du comité** sera désigné par les représentants du personnel en leur sein. La **durée de son mandat** sera précisée. Il sera consulté préalablement à la définition de l'ordre du jour et pourra proposer l'inscription de certains points

- ➔ Les représentants du personnel au sein des CHSCT seront **désignés librement par les organisations syndicales**
- ➔ Les représentants de la collectivité pourront se **suppléer l'un l'autre**
- ➔ Les représentants du personnel suppléants pourront **suppléer** les titulaires appartenant à la **même organisation syndicale**
- ➔ La **durée du mandat** des représentants du personnel sera fixée à **4 ans renouvelable**

Comment dynamiser le CHSCT ?

- 1) Formation des membres
- 2) Création de 2 commissions thématiques et participation des membres

(répondant aux missions attribuées au CHSCT / décret n°2012-170)

Création de 2 commissions thématiques



CONCLUSION :

La mise en place de ces différentes commissions avec la participation de l'ensemble des services de la ville permettra d'instaurer une politique de prévention des risques professionnels efficace et participative.

Il est très important que chaque acteur se sente impliqué et agisse pour envisager des améliorations significatives dans les différents domaines qui concernent l'hygiène la sécurité et les conditions de travail.

Rédaction du RI PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNEE 2014

Service Prévention et Sécurité

**Le Règlement intérieur Prévention des risques
professionnels
(RIPRP)**

Création d'un groupe de travail mutualisé «ville-CCAS-Agglo»

**Rencontres de travail
pour la rédaction du RIPRP
(entre janvier et juillet 2014)**

**Présentation du RIHPRP
à l'ensemble des membres**

Validation du RIPRP au CHS(CT)

Le Règlement intérieur (RI) du CHSCT

Création d'un groupe de travail restreint

*Communication de documentations de travail :
Ancien RI + Décret n°2012- 170*

Rencontres de travail
pour la rédaction du RI

Présentation du RI
à l'ensemble des membres

Validation du RI du CHSCT par l'ensemble des membres